

**Communauté de Communes Bresse**  
**50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel****Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté**Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 35  
➤ présents : 33   ➤ contre :  
➤ votants : 35   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025**Séance du 7 avril 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-le-Châtel	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Boissey	MALATERRE Jean-Louis
	Boz	TIRREAU Andrée
	Chavannes/Reyssouze	GIRAUD Alain
	Chevroux	DOUARD Dominique
	Feillens	SAVOT Dominique
	Gorrevoit	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Manziat	GUILLERMIN Henri
	Ozan	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Pont-de-Vaux	PESENTI Marie-Jeanne
	Replonges	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Reyssouze	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
	Saint-André-de-Bâgé	Christine
	Saint-Bénigne	PLENARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	VILARD Philippe
	Sermoyer	MARGUIN Jean-Pierre
	Vésines	PANCHOT Huguette
		JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Raphaël MONTERRAT.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Comptes de gestion 2024.**

Madame la trésorière de Bourg-en-Bresse a transmis ses comptes de gestion pour l'exercice 2024, consultables au siège de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Les comptes de gestion décrivent la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2024.

Après avoir consulté :

- le budget Principal 2024 et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ainsi que l'ensemble des budgets annexes et décisions modificatives
- les virements de crédits qui s'y rattachent
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux de titres de recettes
- les bordereaux de mandats de paiement
- les comptes de gestion dressés par la trésorière, accompagnés :
  - ✓ des états de développement des comptes de tiers
  - ✓ de l'état de l'actif
  - ✓ de l'état du passif
  - ✓ de l'état des restes à recouvrer
  - ✓ de l'état des restes à payer

Après avoir relu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Principal et celui des budgets annexes et s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024
- de tous les titres de recettes émis en 2024
- de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024, et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Après avoir vérifié la conformité des comptes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes de gestion dressés par Madame la trésorière de Bourg-en-Bresse pour l'exercice 2024,

**DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour 2024 sont visés et certifiés conformes aux comptes administratifs 2024 présentés par l'ordonnateur.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,  
Le Président,*



A handwritten signature in black ink, written over the circular stamp.